

**Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du Contrôle de Gestion**  
**Finances et Contrôle de Gestion**

**REF : DFCG2010037**

**Signataire : SL**

**OBJET :Convention entre la commune et l'association Aubervacances Loisirs fixant les modalités de versement de l'avance remboursable**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux relations entre l'administration et les administrés, et notamment son article 10 :

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susvisée :

Vu la délibération n° 100 du 23/06/2010 accordant une avance remboursable de 110 000€ à l'association Aubervacances Loisirs,

Vu le projet de convention,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet de convention relatif au versement par la Commune d'AUBERVILLIERS, d'une avance remboursable au profit de l'association Aubervacances Loisirs

**AUTORISE** le Maire à signer ce projet avec l'association, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Pour le Maire

L'adjoint délégué